



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE DU
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN**

Séance du 15 mai 2024

Délibération 2024-05-03

Convention d'appui opérationnel portant sur un
outil collaboratif d'aide à la décision sur les valeurs
et usages des sols avec l'ANCT et le CEREMA

Le quinze mai deux mille vingt-quatre, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le trente avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Nora SEGAUD-LABIDI. MM. Jean-François GIMBERT, Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, René ALLAMAND, André SAINT MARCEL, Christian LEPINARD.

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : MM. Michel PONTAIS et Dominique DUBONNET.

Procuration : Antoine GRANGE donne procuration à Antoine de MENTHON, Virginie SERAIN donne procuration à Nora SEGAUD-LABIDI.

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Jacqueline CECCON et Sylvie LEROUX. MM. Pierre AGERON et Michel PASSETEMPS

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : Mme Karine FALCONNAT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Laurence GODENIR et Jeannie TREMBLAY-GUETTET. MM. Jacques DALEX et Marc PAGET.

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : M. Michel LUCIANI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents : Mme Julie MONTCOQUIOL. MM. Claude ANTONIELLO, Xavier BRAND et Gérard LACROIX.

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Délégués titulaires présents : Mme Isabelle VENDRASCO. M. Jean-Pierre LACOMBE et Jean-François PERISSOUD

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : M. Joël MUGNIER

Procuration : François RAVOIRE donne procuration à Isabelle VENDRASCO.

Madame Isabelle VENDRASCO est nommé secrétaire de séance.

Convention d'appui opérationnel portant sur un outil collaboratif d'aide à la décision sur les valeurs et usages des sols avec l'ANCT et le CEREMA

L'objet de la Convention est de définir les modalités pratiques et financières entre les l'ANCT, le CEREMA et le SCoT du bassin annécien aux fins d'assurer l'appui technique nécessaire à l'élaboration d'un outil collaboratif d'aide à la décision sur les valeurs et usages des sols, pour le SCoT du Bassin Annécien et ses partenaires.

Missions et modalités de réalisation :

Le SCoT du Bassin Annécien souhaite requestionner son rapport à l'usage et aux fonctionnalités des sols, et pour cela :

- Construire et partager un **outil de connaissance et d'aide à la décision** permettant de qualifier les fonctionnalités et les valeurs des sols jusqu'à la maille parcellaire ;
- Animer, sur la base de cet outil, une **démarche d'intelligence collective** associant les collectivités et les partenaires concernés par ces sujets.

Les "valeurs" ou capacités des sols à évaluer sont multiples. On peut en donner la liste indicative suivante :

- Urbanisable / artificialisable,
- Rafrâichissement urbain,
- Économique/financière,
- Agronomique/type de production,
- Matière/matériaux,
- Environnementale : naturalité, zone humide, biodiversité, protection d'espèces en tant que réservoir ou corridor, biomasse... (y compris en renaturation)
- Perméabilité (participation au cycle de l'eau, capacité d'infiltration),
- Stockage du carbone,
- Potentiel de production d'énergie renouvelable,
- Absorption des polluants atmosphériques,
- Protection contre les risques naturels,
- Patrimoniale ou culturelle,
- Sociale...

Coûts prévisionnels :

Total prévisionnel de l'étude : 49 800 € HT / 59 760 € TTC

Cerema : 40 % = 19 920 € HT / 23 904 € TTC

ANCT : 40 % = 19 920 € HT / 23 904 € TTC

SCoT du bassin annécien : 20 % = 9 960 HT / 11 952 € TTC = 20 %

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser Président, ou son représentant, à signer une convention avec le CEREMA et l'ANCT dans le cadre de la mise en place d'un outil collaboratif d'aide à la décision sur les valeurs et usages des sols et signer toutes pièces afférentes à ce dossier et la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Abstention : 00

Le comité syndical approuve la convention avec le Cerema et autorise le président ou son représentant à toutes les formalités inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 15 mai 2024.



Le Président

Antoine de MENTHON

de la réception en Préfecture le.....

et de la publication du

Le Président,